

Les fêtes de la Révolution à Mantes et à Limay

Par Paul POTIÉ, directeur d'école honoraire

Dans ma carrière d'instituteur, j'ai toujours associé l'histoire locale à l'histoire nationale et j'ai constaté l'attention, l'intérêt et le plaisir qu'éprouvaient les enfants à cette union. Savoir ce qui se passait dans leur localité quand leur livre relatait un événement historique leur plaisait et ces petits faits locaux fixaient plus profondément dans leur mémoire l'événement signalé dans l'histoire de la France. Aussi dans chacun de mes postes j'ai fouillé les archives communales et j'ai découvert des choses intéressantes, et c'est parmi les notes trouvées dans les archives de Mantes que j'ai choisi aujourd'hui les récits des fêtes de la Révolution, relevés dans les comptes rendus rédigés par des contemporains, récits auxquels je n'ai changé aucune phrase, aucun texte, pour leur laisser toute leur valeur.

Fête de la Fédération du 14 juillet 1790

À Mantes, le marché du mercredi 14 avait eu lieu la veille pour que rien ne vînt troubler la cérémonie. À 10 heures du matin, la municipalité ayant à sa tête M. Harasse, curé de Sainte-Croix, premier officier municipal faisant fonctions de maire par suite de la démission de M. Cheddé, tous les corps civils, judiciaires et militaires, tous les invités, un détachement de la garde nationale avec la musique et un tambour, se rendirent au parvis Notre-Dame où se trouvaient déjà réunies les autres compagnies de la garde nationale.

À la messe qui fut alors célébrée, M. Harasse, curé, prononça un discours de circonstance et bénit les drapeaux. Après la messe, tous les assistants descendirent à l'île Champion où fut prononcé le serment fédératif, aux acclamations de tous, et confirmé par le cri général: «Nous le jurons.»

On revint dans le même ordre à Notre-Dame pour y entendre le *Te Deum* et le *Domine Salvum fac Regem*, et enfin à l'hôtel de ville. M. Harasse remercia l'assistance sur l'ordre et la décence observés partout.

Cette communication, proposée sous ce format par le site *Mantes histoire*, fut présentée lors de la séance des Amis du Mantois du 15/05/1960, puis publiée sous cette référence:

POTIÉ (Paul), *Les fêtes de la Révolution à Mantes et à Limay*. Le Mantois 11 — 1960: Bulletin de la Société «Les Amis du Mantois» (nouvelle série). Mantes-la-Jolie, Imprimerie Mantaise, 1960, p. 13-17.

La cérémonie a fini par les cris des officiers, des soldats, confondus avec ceux de tous les citoyens: «Vive la nation! Vive la loi! Vive le roi!»

À Limay, la fête fut célébrée avec le même cérémonial, mais avec une plus grande solennité, car les grandes filles, au nombre d'environ quatre-vingts, brûlant du même feu que leur père et leurs frères, se sont donné le mot pour s'habiller toutes en blanc avec une écharpe aux couleurs de la nation, le beau bouquet, etc, et se joindre à la manifestation. M. le Commandant des gardes nationales plaça ces «héroïnes» à la tête du cortège qui se rendit à l'église. Il a été chanté une grande messe, offert un grand pain bénit et toutes nos «héroïnes» sont allées à l'offerte.

Fête de la Fédération du 14 juillet 1792

Le 13 juillet 1792, à 8 heures du soir, une salve d'artillerie et la sonnerie de toutes les cloches ont annoncé la fête de la Fédération ou l'anniversaire de la restauration de la liberté en France.

Le 14, à 10 heures du matin, le conseil général de la commune, les administrateurs du district et toutes les autorités civiles, militaires et judiciaires se sont réunis à l'hôtel de ville.

La garde nationale, assemblée sur le parvis Notre-Dame, envoya un détachement à l'hôtel de ville pour y prendre le drapeau et escorter les corps constitués à l'église Notre-Dame. M. Harasse et tous les ecclésiastiques revêtus de leurs habits sacerdotaux se sont joints à eux. Le cortège, tambour et musique en tête, au bruit de l'artillerie, s'est rendu dans l'île Champion, aujourd'hui nommée Champ-de-Mars, où, depuis un mois et suivant l'arrêté du conseil général de la commune, avait été dressé un autel de la patrie avec pyramide.

Arrivée au Champ-de-Mars, la garde nationale forma un carré long. Les dames et les demoiselles de la ville et des environs qui assistaient à cette fête furent placées vis-à-vis de l'autel, les corps constitués au centre, le clergé devant l'autel de la patrie, côté nord. Après la messe solennelle célébrée par M. Harasse, curé de la paroisse, et chantée par tout le clergé, M. le Maire de la ville est monté à l'autel de la patrie et a prononcé un discours qui fut très applaudi.

Ensuite il a été procédé au serment civique et militaire par tous les officiers et gardes nationaux composant les bataillons du district. Les officiers prêtèrent individuellement le serment entre les mains des autorités, et les gardes nationaux ont répondu à la formule qui leur a été lue, par ces

mots: «Nous le jurons!» Le serment fut suivi des cris de «Vive la nation! Vive la loi! Vive le roi! Vive la liberté!» La musique fit entendre plusieurs airs patriotiques. Une salve d'artillerie mit fin à la cérémonie qui a eu lieu entre tous les citoyens et citoyennes et toutes les gardes nationales du district.

Le cortège retourna dans le même ordre à l'église où fut chanté un *Te Deum*. M. le Maire de la ville de Mantes, au nom du conseil général de la commune, adressa des remerciements à toutes les dames et demoiselles qui avaient assisté à la fête.

Arbre de la Liberté

Le 1^{er} Frimaire, An II (21 novembre 1793), premier jour de la première décade du dit mois, la municipalité, le conseil général de la commune, le comité de surveillance révolutionnaire, la Société populaire, les administrateurs du district, escortés par la garde nationale en armes, musique en tête, se sont transportés sur la chaussée qui sépare le pont de Mantes et celui du côté de Limay pour choisir un peuplier bien droit et de belle venue; il remplacera l'arbre de la Liberté cassé par le vent et dont la tête tomba sur le bassin de la fontaine.

L'arbre fut enlevé avec ses racines, aux acclamations de tous les citoyens et citoyennes et au bruit des décharges d'artillerie. Pendant le trajet, la musique joua des airs patriotiques. Arrivé en place, l'arbre fut orné de guirlandes de fleurs et de lierre, avec des rubans aux couleurs nationales et planté aux cris de «Vive la Montagne! Vivent les Sans-Culottes! Liberté! Égalité! Fraternité! ou la Mort!» Il est bon d'observer que, depuis l'endroit de sa déplantation jusqu'à la maison commune en passant par la rue de l'Égalité, l'arbre fut successivement porté sur les épaules des vrais sans-culottes, amis de la liberté.

À la suite de la plantation et dans le marché aux Femmes, vis-à-vis l'arbre de la Liberté, on éleva un bûcher composé de tous les objets qui avaient servi au culte: confessionnaux, grilles en bois, tableaux, torches, chandeliers, lutrins, livres de plain-chant, tapisseries, entre autres les tapisseries de la salle des audiences.

Les sans-culottes s'en allèrent chercher le vénérable curé Harasse et les autres prêtres, leur mirent un bonnet rouge sur la tête et forcèrent ces ecclésiastiques ainsi vêtus, de danser autour du feu qui fut allumé par le citoyen Delion, maire, Pirou, procureur de la commune et quelques membres du district. Les lettres de prêtrise des prêtres qui renonçaient au

sacerdoce, tous les titres féodaux, terriers des seigneurs, les livres d'église, etc., étaient disposés à toutes les ouvertures où le feu fut allumé aux cris de « Vive la République! ». Tous les citoyens et citoyennes dansèrent autour du feu.

Fête en l'honneur des Montagnards

L'artillerie de la commune annonça à tous les citoyens le matin du 12 Prairial, An II (31 mai 1794), l'ouverture de la fête en l'honneur des Montagnards. On célébrait la conduite énergique et les services rendus par les députés de la Montagne, les Comités de salut public et de sûreté générale en détruisant la horde sacrilège des Brissotins et en extirpant le fédéralisme. Toutes les boutiques étaient fermées en exécution du programme publié la veille.

A 10 heures du matin, la Société populaire, la municipalité, le district, le tribunal, le comité révolutionnaire et les autres corps constitués, escortés de la garde nationale, musique en tête, se sont rendus au Champ-de-Mars. On entendit plusieurs discours patriotiques à la suite desquels tous les citoyens assistants prêtèrent serment à la face du ciel, de verser jusqu'à la dernière goutte de leur sang plutôt que de pardonner aux tyrans et aux traîtres. Les cris de « Vive la République! Vive la Montagne! Vive le Comité de salut public et de sûreté générale! Vive la Convention! Vivent les défenseurs de la Patrie! » retentissaient de toutes parts. On rentra par la rue de la Liberté (Nationale) on traversa la place de Rosny, on prit la rue Thermidor (Gambetta), la Grande Rue (Thiers), la rue de la Mercerie. On se sépara à la maison commune.

Fête de l'Être suprême

Le 19 Prairial, An II (7 juin 1794), à 8 heures du soir, une salve d'artillerie annonça aux habitants de la commune de Mantes, la fête de l'Être suprême pour le lendemain décadi.

Le 20 Prairial (8 juin), à 6 heures du matin, une autre salve d'artillerie annonça la fête du Maître des hommes. À 10 heures, la garde nationale était assemblée sur la place de la Révolution.

Dans la salle des séances de la Société populaire, se sont assemblées quatorze citoyennes majeures, vêtues de blanc, tête nue, ceintes d'une ceinture tricolore et décorées d'une écharpe de fleurs et de feuillages. Elles étaient destinées à offrir des parfums à l'Être suprême.

Douze citoyens vieillards, douze enfants du même âge, de cinq à six ans, du sexe masculin, portaient une guirlande de fleurs; douze enfants du même âge, du sexe féminin, tenaient d'une main des épis et de l'auteur des fleurs pour offrir à l'Auteur de la Vie.

Tous les corps administratifs civils, militaires, judiciaires, précédés de leurs bannières se sont rendus à la Société populaire pour y prendre tous les frères amis et les citoyennes qui s'y trouvaient rassemblés.

On partit pour la place de la Révolution. Tous les corps constitués ayant pris leurs rangs, le cortège se mit en marche par la Grande Rue, la rue Thermidor et une partie des autres rues descendant la rue Égalité jusqu'au Marché-aux-Femmes et aux légumes, où était élevée une montagne en commémoration des importants services rendus à la République par les députés montagnards. Sur la montagne, on avait construit un temple dans lequel on brûlait des parfums à l'Être suprême. L'autel était entouré d'arbres ornés de rubans aux couleurs nationales et entrelacés de guirlandes de fleurs. La cérémonie commença par l'hydre du fanatisme: on détruisit les titres des droits féodaux, les terriers de déclarations de redevances dues aux seigneurs et tous autres papiers et tableaux représentant l'ancien régime.

Le maire prononça ensuite un discours «pieux et patriotique». Après quoi douze chanteurs ont entonné des hymnes en l'honneur de la nation. Le citoyen Jonot, président de la Société populaire, prit à son tour la parole pour démontrer et prouver aux citoyens l'existence de l'Être suprême et l'immortalité de l'âme; il fut acclamé aux cris de Vive la République! Vive la Montagne! etc.

Tous les corps constitués, les citoyens et les citoyennes ont défilé devant la montagne. L'affluence des spectateurs était si grande que le défilé dura une heure et demie sans que cessent les cris de Vive la Montagne! Vive le Comité révolutionnaire! Vive la Convention!

*

**

Pour être complète, cette causerie devrait comprendre la fête de Marat et de Le Peletier, célébrée le 12 Nivôse, An II (1^{er} janvier 1794). Elle comportait quatre parties:

1. Honneurs funèbres rendus à ces citoyens morts martyrs pour la liberté;

2. Honneur à la Liberté, à l'Égalité, à la Fraternité qui règnent à Mantes;
3. Commémoration de la prise de Toulon et de la déroute des Anglais;
4. Inauguration de la statue de la déesse de la Liberté, statue offerte par les citoyennes mantaises.

Mais ce sujet a déjà été traité aux « Amis du Mantois » par un de mes collègues, M. Fosse¹.

¹Dans le bulletin n° 2 de 1930 (ancienne série). [NDE]